



AVIS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS FDVA 1 - 2022

FORMATION DES BENEVOLES (format pluriannuel)

La Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
(DRAJES de Normandie)

La commission régionale consultative a été consultée pour donner un avis sur les propositions de financement établies par les services de l'État. Le Préfet de Région a validé les décisions définitives d'attribution des subventions qui sont désormais consultables.

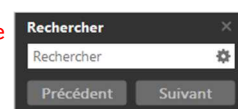
La liste des dossiers déposés est disponible ci-dessous, classée par service instructeur, par numéro interne (OSIRIS), par numéro de votre demande sur Le Compte Asso puis au nom de l'association. Sont indiqués le numéro de dossier interne, le numéro de dossier Le Compte Asso, le nom de l'association, le montant accordé et les remarques si la subvention est accordée au format annuel ou pluriannuel.

Pour rappel, les dossiers de demande de subvention concernant le FDVA départemental ont été principalement instruits par le service instructeur du département dans lequel se situe le siège des associations demandeuses.

Seuls les projets ayant une envergure régionale ou interdépartementale et qui relevaient des "nouveaux projets" ou de "fonctionnement" ou de la "formation des bénévoles" ont été instruits par la direction régionale et figurent dans ce cas dans la liste des projets relevant du niveau régional (DRAJES).

Cette liste a vocation à être diffusée à titre d'information aux porteurs de projets. Cependant, seuls les courriels ou courriers de notification et les arrêtés d'attribution font foi. Ils seront adressés par courriel ou courrier ou directement sur Le Compte Asso à chaque association.

Recherche rapide
Ctrl + F



FDVA 1 pluriannuel : DRAJES de Normandie

N° Dossier Osiris	N° Dossier Compte Asso	Nom des associations	Montant en € des subventions 2022	Remarques
DR-NORM-22-0046	22-037943	FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE LA SEINE-MARITIME	0	
DR-NORM-22-0049	22-023071	INITIATIVE CENTRE MANCHE	0	

DR-NORM-22-0058	22-002526	SOS AMITIE REGION DU HAVRE		Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0058-1		Formation à l'écoute Objectifs : Former des bénévoles à l'écoute spécifique du tchat	700	
DR-NORM-22-0058-2		Formation à l'écoute : Répondre à la demande grandissante de candidats à la formation d'écotants et au nombre d'appels qui ne cesse d'augmenter.	700	
DR-NORM-22-0060	22-033170	CENTRE D'HÉBERGEMENT ET D'ÉTUDE SUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (C.H.E.N.E.)	2 850	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0084	22-041092	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE L'EURE	2 100	Subvention accordée en pluriannuel 2022-2023-2024 (2100€ x 3 années) sous réserve *
DR-NORM-22-0086	22-041145	ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE Madame Véronique GAILLARD EEDF Colombelles	2 100	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0098	22-039563	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NORMANDIE	3 500	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0100	22-041482	LE SILLAGE	1 400	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0105	22-040112	HORIZONS SOLIDAIRES RESEAU REGIONAL MULTI-ACTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALES EN NORMANDIE	1 400	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0115	22-041006	RESEAU DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE NORMANDES Réseau des MJC Normandes		
DR-NORM-22-0115-1		Certificat de Formation à la Gestion Associative - le CFGA en Seine-Maritime - Action pluriannuelle mutualisée	3 500	Subvention accordée en pluriannuel 2022-2023-2024 Somme forfaitaire CFGA attribuée. 2022 : 3500 € 2023 : 7000€ 2024 : 7000 € sous réserve *
DR-NORM-22-0115-2		Parcours de formation pluriannuel constitué de trois formations - 1) Concevoir un projet associatif en lien avec les besoins du territoire - 2) Développer les compétences psychosociales dans mon association - 3) Mettre en œuvre une mission de Service Civique dans mon association ou ma collectivité	0	
DR-NORM-22-0124	22-016435	UNITÉ MOBILE DE PREMIERS SECOURS DE SEINE-MARITIME		

DR-NORM-22-0124-1		Formation initiale des nouveaux bénévoles en vue de réaliser des missions de premiers secours en qualité de Secouriste	0	
DR-NORM-22-0124-2		Formation de perfectionnement des bénévoles en vue de réaliser des missions de premiers secours en qualité d'équipier secouriste	0	
DR-NORM-22-0124-3		Formation d'encadrement des bénévoles en vue de réaliser des missions de premiers secours en qualité de chef d'équipe ou chef de poste	0	
DR-NORM-22-0143	22-041626	ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INFORMATION EN RURAL (A.F.I.R.)	1 400	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0149	22-042179	ECOSCOVIA	1 400	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0151	22-040531	APF FRANCE HANDICAP APF Délégation du Calvados	2 800	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0156	22-041100	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT MOUVEMENT LAÏQUE D'ÉDUCATION POPULAIRE DITE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE		
DR-NORM-22-0156-1		CFGFA MANCHE	7 000	Subvention accordée en pluriannuel 2022-2023-2024 CFGFA 2 sessionsx5 jours (7000€ x 3 années) sous réserve *
DR-NORM-22-0156-2		CFGFA ORNE	3 500	Subvention accordée en pluriannuel 2022-2023-2024 CGFA 1 session (3500€ x 3 années) sous réserve *
DR-NORM-22-0183	22-042071	OFFICE DE LA VIE ASSOCIATIVE SAINT-LOISE	0	
DR-NORM-22-0184	22-042541	FEDERATION FAMILLES DE LA MANCHE	1 608	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0228	22-063013	ASSOCIATION RESEAU LEXOVIEN D'ECHANGES DE SAVOIRS	1 400	Subvention accordée en format annuel pour l'année 2022 uniquement
DR-NORM-22-0230	22-063709	ENVOL 61	0	
DR-NORM-22-0509	22-078970	ENTENTE SAINT-PIERRAISE KARATÉ	0	
DR-NORM-22-0536	22-018557	CANTELEU INITIATIVES MONTAGNE ESCALADE	0	
DR-NORM-22-0571	22-083528	L'ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DE SEINE-MARITIME	0	

DR-NORM-22-0572	22-083609	L'ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DE SEINE-MARITIME	0	
		SOUS-TOTAL (FDVA 1 annuel)	21 258	
		SOUS-TOTAL (FDVA 1 pluriannuel pour 2022)	16 100	
		MONTANT TOTAL (FDVA 1 annuel et pluriannuel pour 2022)	37 358	

* La convention pluriannuelle est valable pour les années 2022– 2023 et 2024 et révisable chaque année. La subvention au format pluriannuel est attribuée pour une durée de 3 ans (2022-2023-2024), à compter du 1^{er} janvier 2022, sous réserve :

- * De l'inscription des crédits de paiements en loi de finances ;
- * Du respect par l'association des obligations mentionnées dans les articles 1,5, 6, 8 et 11 de la convention initiale, sans préjudice de l'application de l'article 12 de la convention.